

MOTION

Projet de loi « *renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme* »

Connaissance prise du projet de loi *renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme* présenté par le ministre de l'intérieur en Conseil des ministres le 22 juin 2017, voté par le Sénat le 18 juillet et qui sera examiné par l'Assemblée nationale le 25 septembre, la Conférence des bâtonniers, réunie en Assemblée générale le 22 septembre 2017 :

- **RAPPELLE** son attachement à la défense des libertés collectives et individuelles qui fondent notre démocratie au sein d'un Etat de droit ;

- **RAPPELLE** que la nécessité d'assurer la sécurité collective face à la menace terroriste ne saurait justifier de restrictions aux libertés fondamentales alors qu'existent déjà des dispositifs législatifs qui permettent d'y faire face ;

- **CONSTATE** que le gouvernement, en souhaitant instaurer de manière pérenne dans le droit commun un dispositif législatif réservé à l'état d'urgence, porte atteinte à ces libertés, aux droits de la défense et aux obligations de la France résultant notamment de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

- **DEPLORE** que dans la mise en œuvre de ces mesures, qui concernent notamment les réunions publiques, les lieux de culte, les assignations à résidence, les perquisitions et les périmètres de contrôles d'identité aux frontières, soit notamment prévue une substitution du pouvoir administratif au pouvoir judiciaire, pourtant consacré constitutionnellement comme le gardien des libertés individuelles ;

Dans ces conditions, la Conférence des bâtonniers de France et d'Outre-Mer :

- **DEMANDE** au législateur de soumettre toutes les mesures portant atteinte aux libertés individuelles à l'autorisation du juge judiciaire ;

- **APPELLE** tous les parlementaires à la plus grande vigilance lors de l'examen du projet de loi afin de protéger les citoyens contre toute dérive autoritaire et de garantir le respect des libertés fondamentales.

Adoptée par l'Assemblée générale du 22 septembre 2017